

D G NEWSLETTER

juin 2019

Elections pendant la pandémie



Ministère de l'Intérieur



Direction générale
des Elections

Organiser ou reporter ?

Sans doute, la pandémie de Covid-19 a d'importantes conséquences sanitaires, mais aussi celles économiques, financières, sociales, culturelles, environnementales et politiques. Une question a traversé les opinions publiques dans le monde entier cette année. Les pays doivent-ils organiser des élections pendant la pandémie de coronavirus en cours, ou est-il préférable de les reporter ?

D'après un rapport publié par l'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (Idea) le 26 mars, 58 pays et territoires ont décidé à ce jour de repousser leurs élections. Pour 18 d'entre eux, il s'agissait de scrutins nationaux. Dans la même période, quelques pays ont choisi d'organiser le scrutin. Dès lors il est important d'apprécier les raisons qui ont poussé certains à prendre des risques.

En tous les cas, il faut reconnaître quelque part que :

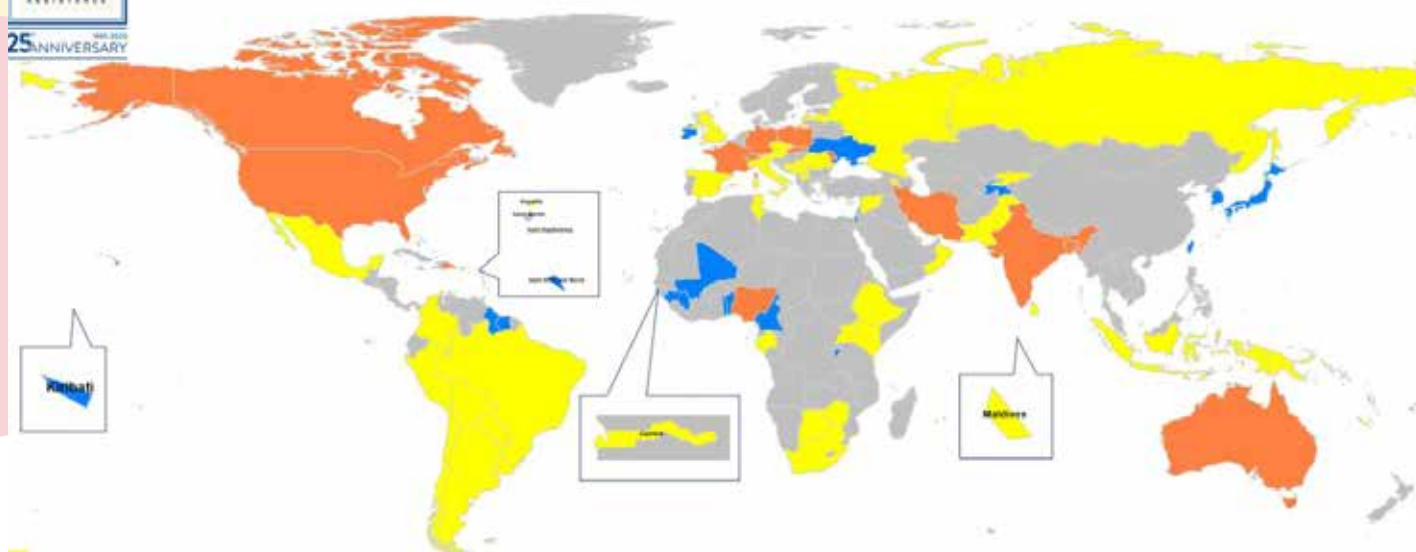
- 1- ces élections se sont révélées être un instrument essentiel pour restaurer la démocratie et la bonne gouvernance après un conflit violent.
- 2- Elles ont souvent aussi été au cœur de la stratégie de sortie d'une période de transition vers un retour à la « normalité ». Cependant partout où elles ont été organisés, la participation semble avoir souffert.

Une liste présentée par la même organisation le 10 juin parle des élections annulées dans 10 pays/territoires africaines, 14 pays/territoires américaines, 10 pays/territoires asiatiques, 25 pays/régions en Europe, 6 pays/régions en Océanie.



25th ANNIVERSARY

Elections nationales et locales



ERMTool
ELECTIONS RISK MANAGEMENT TOOL

PANDEMIC
COVID-19
ELECTIONS

Elections sous la menace de coronavirus

La France



La tenue des élections, où quelque 47,7 millions d'électeurs ont été appelés à élire leurs maires et conseils municipaux le 15 mars 2020, a été maintenue malgré la quasi mise à l'arrêt du pays décidé par le gouvernement. La conséquence a été que l'enjeu du scrutin a été entamé par la crise sanitaire.

Il a même été noté que des citoyens se sont mobilisés sur les réseaux sociaux afin d'appeler les Français à ne pas aller voter en raison de la pandémie.

Le taux de participation définitif du 1er tour des élections municipales et communautaires 2020 a été de 44,66%

Le second tour des élections municipales aura lieu le dimanche 28 juin 2020 dans toutes les communes de France qui n'ont pas élu leurs conseillers à l'occasion du premier tour.

Burundi



En pleine pandémie de Covid-19, le pays s'est rendu aux urnes le 20 mai pour trois élections dont la présidentielle.

Le gouvernement burundais, qui a estimé que le pays était protégé par la "grâce divine", n'a pas imposé le confinement à ses quelque 11 millions d'habitants, contrairement à certains de ses voisins. Au moment des élections, Burundi recensait officiellement 42 cas et un décès.

La Cour constitutionnelle du Burundi a publié le 4 juin les résultats officiels de l'élection du 20 mai à Bujumbura. Le général-major Évariste Ndayishimiye, candidat du parti au pouvoir et dauphin de Pierre Nkurunziza, a été proclamé président de la République. Pierre Nkurunziza est décédé trois semaines après l'élection de son successeur.

Mali



Malgré la peur des djihadistes, l'enlèvement du principal opposant ou la menace du coronavirus, la majorité des partis politiques a choisi de soutenir le processus électoral au Mali. « Le vote est un droit, se protéger et protéger les autres contre le coronavirus est un devoir » a été le message du Ministère de l'Administration Territoriale et de Décentralisation, en charge de l'organisation du scrutin.

La participation aux élections législatives du premier tour, le dimanche 29 mars au Mali, a été faible, avec à peine plus d'un tiers des électeurs ayant répondu présents - 35,58 %. Pour le deuxième tour des élections législatives, le 19 Avril 2020, le taux moyen de participation a été de 35,35%. Les observateurs électoraux considèrent que ces chiffres ne correspondent pas à la réalité et que le taux de participation était encore plus faible.

Corée du Sud



La Corée du Sud était fin février le deuxième plus important foyer de contamination au monde après la Chine. Corée du Sud était l'une des premières démocraties à organiser des élections nationales en pleine pandémie, dans des conditions particulières, mercredi 15 avril 2020.

Le port du masque était obligatoire pour les électeurs qui, dans les files d'attente aux abords des bureaux de vote, devaient se tenir au minimum à un mètre les uns des autres. Leur température était prise de façon systématique et tous devaient se laver les mains avec du gel hydro-alcoolique avant d'enfiler des gants en plastique pour voter. Ceux qui présentaient de la fièvre étaient dirigés vers un isolement spécial désinfecté après chaque passage.

Dans ces conditions, la Corée du Sud, a enregistré la plus forte participation pour des législatives depuis 28 ans, avec 66,2% de la population électorale qui s'est rendue aux urnes.

Benin



Les élections municipales et communales du 17 mai 2020 se sont déroulées dans le calme. L'enthousiasme de la part de la population a été très réduit pour la campagne électorale. Le taux de participation à ce scrutin, organisé dans un contexte de pandémie avec des appels multipliés au boycott, a été de 49,14%.

La Guinée



La Guinée a organisé le 22 mars 2020 les élections législatives et le référendum. Le taux de participation aux élections était de presque 58%, ce qui était inférieur à l'élection présidentielle de 2015 (68,4%). Pendant la période électorale, il y a eu deux cas de coronavirus dans le pays.

Outre la pandémie de COVID-19, d'autres facteurs qui auraient pu contribuer au faible taux de participation étaient les tensions politiques autour du référendum pour modifier la durée du mandat présidentiel, le boycott de l'opposition et la violence liée aux élections.

Des organisations intergouvernementales telles que l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont retiré leurs observateurs électoraux. Le président de l'INEC est décédé de COVID-19 le 17 avril 2020.

Les risques et les alternatives

Un grand nombre de l'électorat engagé dans un processus démocratique implique généralement le rassemblement de personnes.

Les rassemblements de personnes ont été identifiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme un facteur de transmission du C-19. Le maintien d'une distance minimale de sécurité de 1 m (de préférence 2 m) peut réduire, mais pas totalement éliminer, le risque de transmission du C-19. D'autres facteurs tels que les contacts physiques et autres gestes barrières doivent également être pris en compte.

Pour les pays qui organisent des élections, il peut y avoir des modalités de vote spéciale qui peuvent permettre la tenue des scrutins mais réduire le risque de propagation du virus. Les options envisagées pour éviter les rassemblements de masse de l'électorat pourraient inclure : le vote électronique (en ligne), le vote par correspondance et le vote par procuration (famille).

Encore que le vote électronique ainsi le vote par procuration ne sont pas encore prévus par la législation électorale sénégalaise.

L'Afrique du Sud, par exemple, permet aux personnes âgées, aux invalides et aux fonctionnaires électoraux de voter avant la population générale. Il faut cependant souligner que, le report des élections, pour des raisons sanitaires afin de limiter la propagation de l'épidémie de Covid 19, a été le scénario le plus adopté dans le monde.

Elections annulées

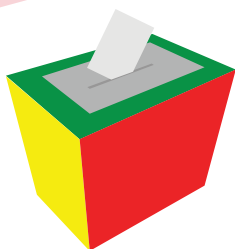
En Europe

Les élections législatives et municipales qui devaient se tenir en Serbie le 26 avril 2020 ont été repoussées pour Juin. L'Autriche a aussi repoussé les élections municipales des États de Vorarlberg et de Styrie, initialement prévues les 15 et 22 mars 2020. Le même scénario de report en Macédoine du Nord et Pays basque. En Angleterre, le gouvernement britannique a annoncé le 12 mars 2020 avoir pris la décision de reporter d'un an les élections locales, initialement prévues le 7 mai 2020, suivant les recommandations de la commission électorale.

En Afrique

Plusieurs fois repoussées depuis 2015, les élections législatives au Tchad ne pourront pas se tenir en décembre, comme prévu, à cause de l'épidémie de coronavirus. Aucune nouvelle date n'a pour l'heure été fixée. Au Burkina Fasso, la classe politique est unanime sur le maintien du calendrier électorale, qui prévoit des élections présidentielles et législatives le 22 novembre. En Ethiopie, les élections générales, qui devaient se tenir le 29 août prochain, ont été officiellement reportées par la commission électorale éthiopienne (NEBE). La décision a été communiquée le 31 mars. A cette date, l'Éthiopie avait enregistré 0cas de décès lié au coronavirus.

Sources : IDEA, WIKIPEDIA, LE MONDE, FIGARO, ECES



PAPE Senegal
Projet d'Appui au Processus
Electoral au Sénégal



Ministère de l'Intérieur



Direction générale
des Elections



République fédérale de l'Allemagne
Ministère des Affaires étrangères



CENTRE EUROPEEN
D'APPUI ELECTORAL